

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 97 (2000)
Heft: 6

Rubrik: Conseils aux débutants

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conseils aux débutants

Juin 2000

Après un mois d'avril assez catastrophique, les travaux au rucher n'ont pu se faire normalement. Heureusement que ce début de mai est beau et chaud, permettant ainsi un certain rattrapage. Nos abeilles aussi cherchent à compenser le temps perdu. Il est difficile de donner des conseils s'adaptant un mois plus tard aux circonstances diverses, aux impondérables de la météo, de la température, de la floraison, de la force des colonies, et bien d'autres choses encore, telles que l'emplacement, l'altitude de nos ruchers. Mais d'une manière générale on peut dire que le mois de juin reste le centre de l'année apicole. Il donne les premières récoltes, voit s'ouvrir les stations de fécondation, il est propice aux essais artificiels et à l'élevage des reines, il fait fonctionner nos cérificateurs solaires, nous réunit autour d'un verre après un cours d'application au rucher...

Récolte: il n'y pas de date déterminée pour procéder à l'extraction du miel de la ruche. Mais on doit dire que cette opération sera faite selon des principes de base visant à grandir la qualité du miel, la mise en valeur de miels provenant de floraisons différentes et extraits séparément. Il s'agit de considérer les quantités entreposées dans les hausses, si la récolte est abondante, si on manque de matériel (hausses, cadres, etc.) ou si au contraire la récolte est faible et les conditions atmosphériques défavorables. On peut procéder à une extraction même si les quantités de miel à récupérer sont limitées. Il faudra toutefois veiller à ce que ce miel soit suffisamment déshydraté avant de l'entreposer dans les récipients de conservation. Le miel est encore un produit naturel. Pour lui conserver toutes ses qualités ainsi que sa valeur, il est indispensable de l'extraire dans les meilleures conditions, au moment où les cadres sont operculés aux trois quarts afin d'avoir un miel suffisamment mûr avec un degré d'humidité ne dépassant pas 18 à 19%, nous éviterons ainsi le risque de fermentation.

Je veux ici relever quelques directives du service de contrôle du miel: avoir un local d'extraction propre, disposer d'un extracteur, d'un maturateur muni d'un filtre, respecter les règles d'hygiène la plus stricte durant les opérations d'extraction et de conditionnement. Ne mettre sur le marché qu'un produit de qualité, dans un emballage parfait et au prix officiel. Il en va de la crédibilité de l'apiculture.

Comment former un essaim artificiel de couvain, appelé nucléus?

La forme la plus connue de multiplication artificielle des colonies d'abeilles est la formation d'un essaim de couvain. On le constitue de préférence en mai-juin et on profite de cette occasion pour soigner les colonies prises par la fièvre d'essaimage. Pour peu que ce soit possible, on enlève uniquement des cadres de couvain operculé, un, maximum deux par ruche. Un tel essaim est constitué de deux à quatre cadres de couvain avec toutes leurs abeilles, au minimum jusqu'à la fin juin, et de trois ou quatre cadres en juillet-août, dernier délai. On ajoute deux cadres de nourriture et un cadre vide ou à bâtir. Tous les cadres

de couvain seront soigneusement vérifiés (présence éventuelle de cellules royales). La reine doit rester à la souche mère.

Si on a l'intention de laisser cet essaim artificiel au rucher, on doit encore ajouter les abeilles secouées d'autres cadres de couvain. Si l'essaim artificiel est placé à l'extérieur (plus de 3 km), on ne donnera pas du tout d'abeilles supplémentaires. Au plus tôt deux heures après sa formation, sinon dans la soirée, on introduira la jeune reine dans une cage fermée par un bouchon, seule et sans nourriture. Elle sera suspendue entre deux cadres de couvain. Resserrer l'entrée pour le passage d'une seule abeille. Après deux jours le bouchon sera ôté et le candi prendra la place du bouchon. Huit jours après on peut contrôler sans trop de fumée et, à partir de ce moment, on peut nourrir l'essaim avec une solution sucrée. Il aurait été imprudent d'agir plus tôt, car on aurait pu alors déclencher facilement un pillage. Il ne faut pas oublier que les abeilles de cet essaim artificiel ne volent pas pendant quelques jours et qu'aucune garde n'est organisée au trou de vol.

J'espère, chers collègues, que mes modestes conseils vous seront utiles, et vous souhaite une abondante récolte.

E. Noirat

MARLY/FR: Le point de vente de BIENEN-MEIER

M^{me} et M. Balmer, chemin Combetta 5, 1723 Marly

Tél. (026) 436 13 94

Heures d'ouverture:

Vous êtes les bienvenu(e)s **tous les jours** de la semaine.

Assurez-vous cependant de **notre présence** en appelant le **(026) 436 13 94**.

Reprise gratuite des vieux rayons, opercules et cire fondue:

1. Pendant la dernière semaine des mois de MARS, AVRIL, MAI, JUIN, SEPTEMBRE et OCTOBRE.

Attention: En JUILLET et AOÛT la cire non fondue ne peut pas être reprise.

2. Nous ne reprenons les cires qu'en échange de nouvelles feuilles gaufrées ou d'autres marchandises. Les bons de cire ne seront plus établis

**BIENEN
MEIER KÜNTEN**

Une entreprise de R. Meiers Söhne SA

Fahrbachweg 1, 5444 Künten

Tél. (056) 485 92 50

Fax (056) 485 92 55

www.bienen-meier.ch

flexible
innovatrice
rapide

